

Réunion du Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie  
**RELEVÉ DE DECISIONS N° 13 – Mercredi 04 janvier 2023**

**Présidence de Madame  
Claire THOURY**

**Membres présents :** Fanny ARAV, Jean-Pierre CABROL, Michel CHASSANG, Cynthia FLEURY, Hélène LANDEMORE, Jacques LANDRIOT, Giovanna MARSICO, Kenza OCCANSEY, Sandrine RUI, Mathieu SANCHEZ, François STASSE.

**Membres excusés :** Jean-François DELFRAISSY, Benoit GARCIA.

Le Comité de gouvernance de la Convention citoyenne Fin de vie s'est réuni, mercredi 4 janvier, sous la présidence de Mme Claire THOURY et a arrêté les décisions suivantes à l'issue des débats entre les membres présents :

### **VALIDATION DEFINITIVE DU RELEVÉ DE DECISIONS**

Le Comité de gouvernance a adopté le relevé de décision du 13 décembre 2022, pour publication sur le site internet du Conseil économique, social et environnemental (CESE) et sur le site internet de Convention citoyenne sur la fin de vie (<https://conventioncitoyennesurlafindevie.lecese.fr>)

### **PRESENTATION GENERALE DE L'ARCHITECTURE DE LA PHASE 2 DITE DE DELIBERATION ET DU DEROULE PROVISOIRE DE LA SESSION 3**

Le Comité de gouvernance a demandé à entendre le collectif d'animation pour qu'il lui présente l'architecture générale de la phase de délibération ainsi que le déroulé provisoire de la session 3. Il a notamment exposé aux membres un premier projet de séquençage thématique de la phase 2, sur la base des propositions des conventionnels, ainsi que des éléments de méthodologie, en particulier au sujet de la délibération.

Le Comité de gouvernance a réaffirmé à cette occasion son attachement au principe du débat contradictoire, fortement plébiscité par les citoyens dans les retours d'évaluation ; ce principe doit, de l'avis des membres, guider l'élaboration du

programme de travail et des auditions des prochaines sessions. Il a été décidé en conséquence d'organiser un débat entre la Société française d'accompagnement aux soins palliatifs (SFAP) et de l'Association pour le droit à mourir dans la dignité (ADMD) sur le thème de l'assistance au suicide en session 3.

La controverse ne doit toutefois pas éluder les nuances et subtilités du débat ; le Comité de gouvernance se porte garant de la qualité et de la sérénité des débats.

Les membres du Comité de gouvernance sont également revenus sur les modalités d'association des citoyens à la prise de décision, en réponse notamment à la demande de « co-responsabilité » des décisions importantes faites par l'une des citoyennes au cours du débrief de la session précédente. Le Comité s'est engagé à apporter, autant que possible, des réponses à toutes les demandes des citoyens, qu'elles soient rapportées dans les groupes durant les sessions ou exprimées directement à l'occasion de ses réunions de bilan des sessions du dimanche après-midi. Le Comité s'est cependant divisé sur la question d'associer ou non les citoyens à la réunion hebdomadaire du Comité en plus de les impliquer dans la session de débrief après chaque session. Le comité de gouvernance a voté à 6 contre 4 de ne pas inclure les citoyens dans la réunion hebdomadaire. L'importance de ne pas capturer la parole des citoyens et du principe de co-responsabilité a été reconnue, mais il a été jugé plus important dans l'immédiat de pas compromettre l'égalité entre citoyens et d'éviter la complexité d'une telle association en pleine semaine.

### **PRESENTATION DU MODULE DE RECUEIL DES TEMOIGNAGES**

La Directrice de la communication du CESE a présenté le module de recueil des témoignages sur la fin de vie, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Convention postérieurement à la troisième session.

### **POINT SUR LE TRAITEMENT DES SOLLICITATIONS POUR INTEGRATION D'ELEMENTS AU SOCLE DOCUMENTAIRE**

Le Comité de gouvernance, après débats entre ses membres, a décidé de faire droit aux demandes d'amendement au socle documentaire, conformément au principe d'évolutivité qu'il s'est fixé. Les ouvrages signalés seront regroupés sur le site internet de la Convention et dans l'espace partagé des conventionnels, dans une catégorie distincte.

### **RECOMMANDATIONS DES GARANTS**

Le Collège des garants a présenté aux membres du Comité de gouvernance ses recommandations.